

# GUIDE DÉCHETTERIES

## PILES ET BATTERIES PORTABLES USAGÉES

### CONSIGNES DE STOCKAGE

- 1 Toujours poser les fûts Corepile sur une **palette** (non fournie) et installer la sache plastique à l'intérieur.
- 2 Un  **couvercle**, un  **cerclage** et une  **sache plastique** par fût sont fournis. Si un élément manque, appeler Corepile.
- 3 Fûts et palettes stockés  **sur un sol dur et de plain-pied** ou proposer une rampe d'accès pour rendre les fûts accessibles par un transpalette.
- 4 Tenir les fûts de piles  **éloignés de la pluie** en les stockant sous abri ou en les protégeant avec la coiffe Corepile disponible sur commande. Un stockage en local DMS n'est pas obligatoire.
- 5 Placer les fûts  **proche de la zone de réception des petits appareils électriques** pour faciliter l'extraction des piles et batteries.
- 6  **Proposer un affichage attractif et pratique**. Corepile propose des affiches plastifiées.
- 7  **Aucun autre déchet** que piles et batteries.
- 8  **Les grosses piles** (type piles de clôtures électriques) sont à empiler sur une palette et à filmer sur un maximum de 4 hauteurs.



## TOUTES LES PILES ET BATTERIES SONT ACCEPTÉES

(Piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batteries Li-ion, NiMH, NiCd, Plomb sans acide)



Piles bâton



Piles bouton



Toute batterie d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



Toute batterie au plomb gélifié (ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant...)



Batteries de clôtures électriques



Piles pour éclairage

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS



**Batteries au plomb et à l'acide** (batterie de voiture ou de moto)



**Piles et batteries industrielles**



**Batterie de vélo électrique ou de micro-mobilité** (à rapporter chez un revendeur)



**Onduleurs** (nous prenons uniquement la batterie)



**Télérelevés** à retourner au fournisseur



**Chargeur pour piles rechargeables ou chargeur de batterie** (à mettre avec les appareils électriques)



**Condensateurs** (à mettre avec les appareils électriques)



**Seringues ou pacemaker**



**Déchets ménagers, déchets métalliques** (sacs plastiques, etc.)



**Balises maritimes ou de secours** (notamment de gilets de sauvetages) à retourner au fournisseur

# GUIDE DÉCHETTERIES

## PILES ET BATTERIES PORTABLES USAGÉES

### QUESTIONS-RÉPONSES POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA COLLECTE

#### COMMENT FAIRE ENLEVER LES FÛTS PLEINS ?

Les demandes d'enlèvement des fûts pleins et/ou des palettes de piles de clôture se font uniquement depuis le compte Corepile en ligne ([www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)). Si vous êtes en charge de faire la demande depuis la déchetterie, vous pouvez noter vos identifiants ci-dessous ; sinon prévenez votre responsable afin qu'il effectue la démarche.



**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT**



**MOT DE PASSE**

Le collecteur intervient sous 2 semaines et remplace automatiquement les fûts pleins.

#### → Vous avez plus de piles et batteries que ne peuvent en contenir vos fûts ?

Déposez les dans de petits cartons solides et indiquez le nombre de cartons supplémentaires lors de votre demande de collecte. Ou attendez que l'enlèvement ait lieu pour les déposer dans les nouveaux fûts vides.

#### → Vous avez des piles rouillées ayant pris l'eau

Évacuez toute l'eau, puis prévenez Corepile par téléphone au **01 56 90 30 90** avant de faire votre demande de collecte en ligne.

#### → Vous avez perdu ou on vous a volé le couvercle ou le cerclage de votre fût

Protégez rapidement le fût des intempéries pour éviter que de l'eau ne pénètre dans le fût (film plastique par exemple) puis informez Corepile car cela pose problème pour le transport. Dans la mesure du possible le chauffeur viendra avec l'élément manquant.

#### → Votre fût est déformé et ne peut être fermé

Informez Corepile car un fût ne fermant pas, n'est pas conforme à la réglementation du transport (ADR). Corepile pourra alors vous demander de transvaser les piles et batteries dans un fût neuf qui vous sera envoyé rapidement.

#### → Problèmes lors de l'enlèvement par le collecteur :

- Celui-ci ne vous a pas remis de fût vide ou a oublié le sac plastique obligatoire.
- Le rendez-vous n'a pas été pris et l'enlèvement n'a pas pu avoir lieu.
- Le collecteur est en retard (plus de 2 semaines) et pourtant ma demande apparaît bien dans le tableau récapitulatif sur mon compte en ligne.
- Il ne vous a pas laissé de copie du BSD.

Dans tous ces cas, merci de signaler le problème soit à votre responsable, soit directement à Corepile via votre Espace en ligne en créant une fiche d'incident. Corepile fera le nécessaire auprès du collecteur concerné pour régler le problème au plus vite.

#### QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT DES PILES ET BATTERIES (LITHIUM NOTAMMENT) ?



- Il faut refroidir les piles :
  - En les noyant dans de l'eau. Il faudra remplir le fût d'eau.
  - Ou en les étalant par terre. Si l'échauffement continue, il faudra les recouvrir de sable.
- En cas de doute ou de départ de feu, appeler le 18 et respecter vos consignes incendies.
- Prévenir rapidement Corepile.

Retrouvez toutes les consignes de sécurité sur [www.corepile.fr/securite](http://www.corepile.fr/securite)

